

-----  
**DÉLIBÉRATION DE20-022**

L'an deux mille vingt, le vingt février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à Vélines sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 7 février 2020

Présents : Cyril AMELIN, Gérard BONNAMY, Sylvie CROSSOIR, Gilbert DE MIRAS, Hélène DENOST, Philippe FAYET, Didier FOURCAUD, Michel FRICHOU, Christian GALLOT, Bernard GOYER, Thierry HERITIER, Jean-Thierry LANSADÉ, Magalie LEPLET, Marcel LESBEGUERIES, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Claude MAILLAT, Didier MOREAU, Lucette MOUTREUIL, Ghislain PANTAROTTO, Éric REY, Christian SCALIGER, Gilles TAVERSON, Yveline TESSONNEAU, Jean-Eric VIGOUROUX

Pouvoirs : Jocelyne ARSIGNY par Gérard BONNAMY, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 27 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 27

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - ZA DU GURSONNAIS**

Philippe FAYET, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget de la ZA du Gursonnais dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 200.89				29 200.89	
Opérations exercice	43 053.05	43 019.05	43 087.05	43 087.05	86 140.10	86 106.10
Total	72 253.94	43 019.05	43 087.05	43 087.05	115 340.99	86 106.10
Résultat de clôture	29 234.89				29 234.89	
Restes à réaliser						
Total cumulé	29 234.89				29 234.89	
Résultat définitif	29 234.89				29 234.89	

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président

Thierry BOIDÉ

SOUS PRÉFECTURE DE BERGERAC  
Date de réception de l'AR: 28/02/2020  
024-200034197-20200220-DE\_2020\_022-DE